

sur les moyens à prendre et les principes à étudier pour atteindre cet objectif.

Désirant renforcer son propre fonctionnement, le G.A.D. a invité la délégation des États-Unis à désigner un président et celle de la France à désigner un vice-président, qui resteraient en fonction tant que le Groupe existerait et qui pourraient ensuite remplir les mêmes fonctions au sein du comité d'aide au développement, une fois l'OCDE installée. Ces dispositions remplaceraient la procédure suivie précédemment, d'après laquelle un président différent était nommé pour chaque session, et dont la responsabilité se confinait à la direction des séances. Dorénavant le président élu collaborera étroitement avec le secrétaire général de l'OCDE et consacrera tout son temps à sa fonction.

A l'invitation du Gouvernement japonais, on est convenu de tenir la cinquième session du Groupe à Tokyo à partir du 11 juillet 1961. Ce sera la première réunion sous le nouveau président permanent.

On trouvera ci-après les textes des résolutions du Groupe sur l'aide commune et les dispositions visant à consolider le G.A.D.

Résolution sur le renforcement du G.A.D.

Le Groupe d'aide au développement,

Constatant l'urgence d'accroître l'efficacité de l'aide aux pays sous-développés,

Désirant faciliter le travail du G.A.D.,

Envisageant la mise sur pied de l'OCDE et de son comité d'aide au développement,

Décide de recommander que les membres soient représentés au G.A.D. par de hauts fonctionnaires,

Décide d'inviter la délégation des États-Unis à désigner un président qui, moyennant l'approbation des membres, remplirait sa fonction tant que durerait le G.A.D. et qui pourrait demeurer en exercice au comité d'aide au développement, une fois l'OCDE mise sur pied,

Décide d'inviter la délégation de la France à désigner un vice-président qui, moyennant l'approbation des membres, remplirait sa fonction tant que durerait le G.A.D. et qui pourrait demeurer ensuite en exercice au comité d'aide au développement dès l'installation de l'OCDE,

Décide que le président collaborera étroitement avec le secrétaire général de l'OCDE, qu'il aura son bureau à Paris, qu'il se consacrera entièrement au travail du G.A.D. puis, plus tard, au C.A.D. et qu'il assumera l'autorité et les responsabilités qui lui seront attribuées.

Résolution sur l'aide commune

Le Groupe d'aide au développement,

Conscient que les pays sous-développés tendent vers une amélioration constante de leurs niveaux de vie,